



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PMU

Question écrite n° 29904

## Texte de la question

M. Michel Voisin demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui indiquer quelles participations son ministère a apportées à la réalisation par le Pari mutuel urbain de son nouvel équipement informatique (Pégase). Il souhaiterait notamment connaître le montant annuel des subventions accordées, le cadre dans lequel ces aides s'inscrivent et la nature des actes réglementaires les ayant autorisées.

## Texte de la réponse

Par un avenant d'octobre 1994 au protocole d'accord du 10 décembre 1992 entre l'Etat et l'institution des courses de chevaux, l'Etat s'est engagé à participer au financement des investissements nécessaires à la restructuration du système informatique du Pari mutuel urbain. Cette participation financière, qui ne devait pas excéder 300 millions de francs, a été confirmée par le protocole d'accord signé le 28 décembre 1995. L'engagement de l'Etat a été respecté en totalité en début d'année 1999. Un versement de 300 millions de francs a été effectué par le ministère de l'agriculture et de la pêche à partir du compte d'affectation spéciale « Fonds national des haras et des activités hippiques » au profit du Pari mutuel urbain pour le financement du projet informatique Pégase.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Voisin](#)

**Circonscription :** Ain (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 29904

**Rubrique :** Jeux et paris

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 1999, page 2921

**Réponse publiée le :** 26 juillet 1999, page 4555